

Cahors, le **14 DEC. 2023**

La directrice départementale
adjointe

à

Monsieur le Maire,
Hôtel de Ville,
Lamothe-Timbergues,
46200 Lachapelle-Auzac

Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à 214-6 du code de l'environnement relatif au projet de lotissement « Champs des Coquelicots », situé rue des Truffes, sur la commune de Lachapelle-Auzac (46) – Accord pour travaux

Votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à 214-6 du code de l'environnement relatif au projet de lotissement « Champs des Coquelicots », situé rue des Truffes, sur la commune de Lachapelle-Auzac (46) a été enregistré au guichet unique de la Police de l'Eau à la date du 20 octobre 2023. Le code « AIOT » est le n°0100033118.

Il a été complété le 12 décembre 2023.

Un nouveau récépissé de déclaration vous a été délivré automatiquement après le dépôt des compléments en ligne.

Au vu des éléments de votre dossier, je vous confirme que ce projet d'aménagement relève de la procédure de déclaration, d'après la rubrique 2150 de l'article R.214-1 du code de l'environnement.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier.

Je vous demande de me tenir informé de la date des travaux au moins 8 jours à l'avance.

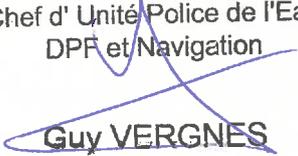
Direction Départementale des Territoires du Lot

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration complet et une copie du récépissé vous seront adressés (de manière séparée par la plateforme « GUN Env ») pour être affichés et portés à la connaissance du public pendant une durée minimale d'un mois.

Le service de police de l'eau de la DDT se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, aux coordonnées rappelées au bas de cette page.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Chef d'Unité Police de l'Eau
DPF et Navigation


Guy VERGNES

PJ : ~~annexe~~

N/réf. : Déclaration n°1 du code « AIOT » n°0100033118

(T:\SEFE\Police_Eau\Rejets\Pluvial\Lachapelle_Auzac_lotiss_Coquelicots\2023_12_DLE_complements)

Copies : sous-préfecture de Gourdon ; bureau d'études « Getude » (DLE) ; Cauvaldor (service application du droit des sols) ; DRAC Occitanie / Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Lot ;

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>).